



Objet : Demande de subvention – Etudes de requalification et de valorisation du secteur des carrières de l'Estel

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Vu le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026, adopté par délibération n°2023-18 du 16 mars 2023, qui a modifié l'autorisation n°174, relative aux investissements à venir sur le pôle de développement du site « carrières de l'Estel, Mas Gasq et villa Callet »,

Considérant plus particulièrement la partie du projet relative à la mise en valeur des carrières de l'Estel et la nécessité d'engager des études complémentaires afin de répondre aux réglementations en site classé, patrimonial et PPRI,

Considérant que ces études ont pour objectif de :

- o Requalifier le secteur depuis le rond-point de la D981 sur l'accessibilité des bâtiments d'accueil villa Callet et mas Gasq.
- o Élaborer une programmation de rénovation architecturale des deux bâtiments selon les recommandations en site classé et patrimonial ; et répondant aux enjeux de transition énergétique.
- o Élaborer une programmation muséographique, culturelle et d'accueil des visiteurs.
- o Définir les normes de sécurité du public sur un secteur en aléa fort inondation.

Considérant que le budget prévisionnel des études est estimé à 300 000€ HT,

Considérant qu'une demande de subvention de 30 000€, soit 10% du budget prévisionnel de l'étude, est prévue auprès du Ministère de la Culture,

Considérant que le Directeur Général doit être expressément autorisé par le Conseil d'administration, à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,

